

COMMUNIQUÉ CANADAGAP[®] COMMUNIQUÉ

Destinataires : Participants au programme CanadaGAP

Date : Le 11 février 2019

Objet : Foire aux questions sur le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

CanadaGAP a ajouté une section dans la foire aux questions sur son site Web afin d'aider les entreprises certifiées CanadaGAP et d'autres intervenants à mieux comprendre le nouveau *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC).

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pleinement reconnue CanadaGAP en tant que système modèle pour respecter les éléments de salubrité alimentaire du règlement. L'agence a effectué une comparaison complète entre les exigences du RSAC en matière de salubrité alimentaire et les exigences de CanadaGAP et a déterminé l'alignement à 100 %. Seuls les éléments du règlement qui ne portent pas sur la salubrité des aliments auront besoin d'être ajoutés pour une entreprise certifiée CanadaGAP afin que les contrôles préventifs soient entièrement conformes avec le règlement (par ex. exigences de normes, étiquetage).

La foire aux questions offre de l'information sur la certification CanadaGAP et les licences RSAC, les inspections de l'ACIA reliées aux audits CanadaGAP, et plus. Pour y accéder, visitez : <https://www.canadagap.ca/fr/program/faq/safe-food/>

Les ressources récentes suivantes peuvent aussi être consultées sur le site Web de CanadaGAP :

- La page 'Liens connexes sur la salubrité des aliments' à <https://www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/food-safety-links/>. Cliquez sur le deuxième onglet intitulé 'Ressources gouvernementales canadiennes'. Cette section renferme les échéances de mise en oeuvre, l'outil interactif des licences du RSAC, des vidéos, et plus.
- Une présentation Powerpoint sur [comment les exigences de CanadaGAP s'alignent sur celles du RSAC](#).
- [La lettre de l'ACIA destinée à l'industrie](#) sur la mise en vigueur du règlement.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, veuillez communiquer avec nous par courriel, à info@canadagap.ca, ou par téléphone, au 613-829-4711.

CanadaGAP[®] est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

